



Ensemble, veillons et protégeons !

Le Centre spirituel entend offrir à toutes les personnes accueillies un lieu sûr, habité par un climat bienveillant, respectueux de l'intériorité et de l'intégrité de chacun de ses hôtes, en particulier les plus fragiles, dans l'esprit de l'Évangile.

Conscient que les séjours spirituels peuvent constituer le terreau d'abus, et informé de l'expérience de l'Église, le Centre spirituel s'engage à :

- Sensibiliser et former son personnel à la prévention des abus et des violences, qu'ils soient psychologiques ou physiques, notamment sexuels.
- Faire respecter en son sein une série de règles visant à garantir l'intégrité de chacun.
- Veiller à l'application, par les frères Carmes impliqués dans l'animation du Centre spirituel, des lignes de conduites définies dans le « Directoire provincial de lettre et de prévention contre les abus ».
- Traiter avec sérieux tout signalement d'une situation délicate, ambiguë ou manifestation déviante, dans le respect de la parole de la victime supposée.

Accueilli au Centre spirituel,

- Je me montre respectueux, discret et bienveillant à l'égard des autres personnes accueillies.
- Je fais preuve d'un comportement décent, respectant la pudeur de l'autre : j'y suis particulièrement attentif dans les sanitaires.
- Je ne consomme pas d'alcool autrement que lors des repas, dans les salles à manger. Je sais que la modération est requise.
- J'adopte une juste distance à l'égard des éventuels mineurs présents dans les lieux.

Responsable d'un groupe de mineurs accueilli au Centre spirituel,
je m'engage à faire appliquer la charte spécifique qui m'est remise et je signe une lettre d'engagement.

Prêtre, diacre, religieux ou laïc en mission pastorale en séjour au sein du Centre spirituel,

- Je prends le plus grand soin dans ma mission, au respect de la liberté et de la conscience de l'autre, « temple saint ».
- Je veille à ce que les confessions se tiennent dans le confessionnal, la chapelle, un parloir à la porte vitrée ou dans une pièce visible par d'autres, et en garantissant la discrétion nécessaire.
- Les diacres, prêtres et évêques de France doivent disposer de leur cècèbret.

Respecter le silence

Le climat de silence régnant dans le Centre spirituel favorise l'intériorité et la prière. En aucun cas, il ne doit empêcher les personnes s'estimant victimes de comportements problématiques d'alerter le personnel de l'établissement ou un frère hôtelier. Discrétion, respect de la vie privée et présomption d'innocence seront appliquées mais toute situation problématique sera rapportée aux autorités compétentes, en application de la législation.

Toute personne estimant avoir été victime d'attitudes déviantes au sein du Centre spirituel peut être entendue par la cellule d'écoute mise en place par la Province de Paris des Carmes Déchaux en contactant :

ecouteabus.carmes@gmail.com

Vous pouvez également la contacter via la Commission Reconnaissance et Réparation (CRR) par téléphone ou adresse postale :

09 73 88 25 71

ou 226 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris